
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

MM. Evrard, Dodrimont, Mme Dock et M. Jeholet

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

Dans l'article 42, §1^{er} du projet de décret relatif aux implantations commerciales, les mots « des plans modificatifs » sont remplacés par les mots « un projet modificatif ».

Au §2 du même article, les mots « les plans modificatifs » sont remplacés par les mots « le projet modificatif ».

JUSTIFICATION

En matière de PIC, il est proposé de parler de « projet modificatif » plutôt que de « plans modificatifs ». En effet, ce dernier terme a une connotation urbanistique engendrant dans la plupart des cas une demande de permis d'urbanisme.

Y. EVRARD

PH. DODRIMONT

M. DOCK

P.-Y. JEHOLET